

2026-06-40



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : BONGIOVANNI OLIVIER

Agissant en qualité de CO-PRESIDENT pour l'association : RABAS'ROCK

Tél. : 06 68 05 44 81

Mail : PUNK7@HOTMAIL.FR

Agrément n° :

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☒ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : VENDREDI 17 JUILLET 2026

à 18 H

Au : DIMANCHE 19 JUILLET 2026

à 5 H

A l'occasion de : FESTIVAL RABASTOCK

Lieu de la manifestation : RABASTENS CHEMIN DE RIEUVERT PLAINE DE FONGRAVE

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A RABASTENS le 17 FEVRIER 2026

Signature :

Arrêté du Maire

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :

M BONGIOVANNI OLIVIER de l'association Rabas' Rock

Est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à Rabastens

Du : Vendredi 17 juillet 2026 à 18 heures 00

Au : Dimanche 19 juillet 2026 à 05 heures 00

A l'occasion de : Festival Rabastock

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 17 juin 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD